

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : La Commune de BOUTIGNY-PROUAIS

Objet du marché :

ÉGLISE SAINT-PIERRE

**RESTAURATION DU CHEVET, REPRISE DE CONTREFORTS ET RÉFECTION DE
PLUVIALES**

**La procédure utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application du Code des Marchés Publics**

Date et heure limites de remise des propositions :

15 janvier 2019 à 17h30

SOMMAIRE

<u>Article 1 - Acheteur</u>	3
<u>Article 2 - Objet de la consultation</u>	3
<u>2-1-Objet du marché</u>	3
<u>2-2-Procédure de passation</u>	3
<u>2-3-Forme du marché</u>	3
<u>Article 3 - Dispositions générales</u>	3
<u>3-1-Décomposition du marché</u>	3
<u>3-2-Durée du marché - délais d'exécution</u>	4
<u>3-3-Modalités de financement et de paiement</u>	4
<u>3-4-Forme juridique de l'attributaire</u>	4
<u>3-5-Délai de validité des propositions</u>	4
<u>3-6-Variantes et options</u>	4
<u>3-7-Autres dispositions</u>	4
<u>Article 4 - Dossier de consultation</u>	5
<u>4-1-Contenu du dossier de consultation</u>	5
<u>4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique</u>	5
<u>4-3-Visite des lieux</u>	5
<u>Article 5 - Présentation des propositions</u>	5
<u>5-1-Documents à produire</u>	5
<u>5-2-Langue de rédaction des propositions</u>	7
<u>5-3-Unité monétaire</u>	7
<u>5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis</u>	7
<u>5-5-Négociation</u>	8
<u>Article 6 - Jugement des propositions</u>	8
<u>Article 7 - Renseignements complémentaires</u>	9

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

La Mairie de Boutigny-Prouais
4 rue du Rosaire
28410 BOUTIGNY-PROUAIS
Téléphone : 02.37.43.00.43.
Télécopie : 02.37.65.11.81.
@ : boutigny.prouais@orange.fr
(ne pas utiliser cette adresse pour l'envoi d'offre(s) mais marchespublics.bp28@gmail.com)

Maître d'oeuvre :

- L'ARCHITECTE :

M. Régis MARTIN
Architecte en chef des Monuments Historiques
Le Breuil Benoit
27 810 MARCILLY SUR EURE
Tél. : 02 37 43 00 30
Fax : 02 37 43 54 42
@ : regis.martin.acmh@wanadoo.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Restauration du chevet, reprise de contreforts et réfection de pluviales à l'église Saint-Pierre de Boutigny-Prouais (28410).

Les prestations relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du travail (article R 4532-1).

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à des marchés ordinaires, traités aux prix forfaitaires ou unitaires.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché est décomposé en 2 lots définis comme suit :

- Lot n° 01 : Maçonnerie-Pierre de Taille (Lot traité à prix unitaires de bordereau)
- Lot n° 02 : Couverture -Charpente – Menuiserie (Lot traité à prix global et forfaitaire)

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

La période de préparation est fixée à 1 mois, ce délai n'est pas inclus dans le délai d'exécution des travaux. Le démarrage de cette période de préparation se fera par ordre de service.

Les travaux seront exécutés dans un délai global de 2 mois, suivant l'ordre de service de démarrage.

Le délai d'exécution propre à chacun des lots s'inscrit dans le délai global conformément au calendrier prévisionnel d'exécution joint au présent marché.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Les travaux seront financés par un appel à souscription via la fondation du patrimoine, des subventions de collectivités territoriales ou d'associations. La commune de Boutigny-Prouais financera uniquement la TVA des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Le règlement des dépenses se fera par virement administratif, conformément à l'article 98 du CMP.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

A l'issue de l'attribution du marché, en cas de groupement d'entreprises, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement conjoint conformément à l'article 51 VII du Code des marchés publics, le mandataire de ce groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Sans objet.

3-7-Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation, commun à tous les lots,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP, commun à tous les lots,
- le CCTP, commun à tous les lots,
- le bordereau de prix unitaires lot:

- Lot n° 01 : Maçonnerie – Pierre de Taille

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les lots suivants traités à prix forfaitaires :

- Lot n° 02 : Couverture - Charpente
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux,
 - Les plans contractuels établis par l'Architecte en Chef.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<http://www.amf28.org/>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Visite des lieux

Les entreprises ont la possibilité de visiter les lieux. La visite, non obligatoire, doit être convenue avec le responsable des services techniques au 06 30 19 52 10.

Le rendez-vous aura lieu, sur place.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature :

- DC1 : lettre de candidature, <http://www.minefi.gouv.fr> ;
 - DC2 : Déclaration du candidat, <http://www.minefi.gouv.fr> ;
 - Une **attestation de qualification QUALIBAT selon les lots définis ci-après OU A DEFAUT : une liste de références détaillées, avec photographies** de travaux comparables à ceux de la présente consultation (même type que ceux de l'édifice concerné : matériaux, mise en œuvre, époque de construction), datant de moins de cinq ans, avec pour chacune l'indication du maître d'ouvrage, de la date et du montant
- Cette liste sera appuyée d'attestations de bonne exécution, en particulier des maîtres

d'œuvres, précisant que les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art et menés à bonne fin.

- Lot 1 –Maçonnerie – Pierre de Taille- Qualibat 2194
- Lot 2 – Couverture - Charpente, Qualibat 3193 - 2383

L'absence de qualification de l'entreprise démontrée par l'un des moyens ci-dessus rendra l'offre irrecevable.

Contenu de l'offre

- l'acte d'engagement et ses annexes (BPU ou DPGF) dûment complétés et signés par l'entreprise,
- le CCAP,
- le CCTP,
- le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux, dûment signé par l'entreprise,
- le mémoire technique (présenté par l'entreprise) **voir N.B. ci-après**
- les plans établis par l'Architecte en Chef, dûment signés par l'entreprise.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant d'un niveau équivalent aux exigences requises pour le titulaire ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

- ***N.B. : CONTENU DU MEMOIRE TECHNIQUE :***

Le mémoire technique explicite la démarche de l'entreprise :

- Pour le respect ou optimisation des délais (indiqués à l'article 5 de l'acte d'engagement) ;
- En matière d'organisation du personnel propre à ce chantier
- Sur les matériaux et matériels propres à ce chantier
- Sur les aspects techniques et méthodologiques employés pour la réalisation de l'opération ;
- En matière d'hygiène et de sécurité, appliquée pour ce chantier en particulier ;

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

La transmission des plis par voie électronique n'est pas imposée, en conséquence les plis sont acceptés sur support papier.

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition, sous pli cacheté portant la mention suivante :
" Église Saint-Pierre – Restauration du chevet, reprise de contreforts et réfection de
pluviales - NE PAS OUVRIR".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature et les éléments relatifs à l'offre visés à l'article 5-1 supra.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAI
4 rue du Rosaire
28410 BOUTIGNY-PROUAI

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAI
4 rue du Rosaire
28410 BOUTIGNY-PROUAI

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats retenues par voie électronique à l'adresse suivante : **marchespublics.bp28@gmail.com**

et dans les conditions techniques suivantes :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

5-5-Négociation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier le prix avec la ou les entreprises dont les offres et le savoir faire sont les plus intéressants.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Références récentes ou qualifications ou preuve du savoir faire
2. Garanties techniques et financières compte tenu du chantier

Critères de jugement des offres :

1. Prix (pondération : 60 %)
2. Valeur technique (pondération : 40 %), décomposé en sous-critères de la façon suivante : Moyens mis en œuvre et explications
 - En matière d'organisation du personnel propre à ce chantier (20 %) ;
 - Sur les matériaux et matériels propres à ce chantier (15 %) ;
 - Sur les aspects techniques et méthodologiques employés pour la réalisation de l'opération (40 %) (compréhension et spécificité du projet) ;
 - En matière d'hygiène et de sécurité, appliquée pour ce chantier en particulier (15 %) ;
 - Pour le respect ou l'optimisation des délais (10 %) ;

Note d'appréciation sur 10 :

Excellent :	10
Bon :	8
Moyen :	6
Faible :	4
Insuffisant :	2
Non renseigné :	0

Pour les lots à prix forfaitaire :

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

Le prix unitaire est détaillé au moyen d'un bordereau de prix unitaires : devis quantitatif estimatifs dont seuls les prix unitaires des articles sont contractuels ;

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour les lots à prix unitaire :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Adresse : MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAIS
4 rue du Rosaire
28410 BOUTIGNY-PROUAIS
Téléphone : 02 37 43 00 43
Fax : 02 37 65 11 81
Courriel : boutigny.prouais@wanadoo.fr

2) Renseignements techniques

M. Régis MARTIN, maître d'œuvre
Architecte en chef des Monuments Historiques
Le Breuil Benoit
27 810 MARCILLY SUR EURE
Tél. : 02 37 43 00 30
Fax : 02 37 43 54 42
Courriel : regis.martin.acmh@wanadoo.fr

3) Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif d'Orléans

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 Rue de la Bretonnerie
45057 Orléans
02 38 77 59 00